

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_8_2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 36

**Objet : Régie
photovoltaïque
Désignation membres
conseil d'exploitation**

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSALUT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame TRANCHET Myriam

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21 ;

VU la délibération de la Communauté de communes Val-de-Gâtine du 16 octobre 2018 portant création d'une régie photovoltaïque ;

VU les statuts de la régie photovoltaïque tels que validés par la délibération du 13 novembre 2018 ;

Monsieur le Président expose :

Le 13 novembre 2018, le Conseil communautaire a désigné le Conseil d'exploitation de la régie photovoltaïque et a désigné les 3 membres titulaires et 3 membres suppléants parmi les conseillers communautaires :

Membres titulaires : Messieurs Denis ONILLON, Thierry LEMAITRE et Joël MORIN

Membres suppléants : Messieurs Dominique GOURDIEN et Eric CATHELINÉ et Madame Elisabeth EVRARD.

Suite aux élections municipales de 2020, de nouveaux conseillers municipaux ont été désignés Conseillers communautaires. Toutefois, il n'a pas été procédé à la désignation de nouveaux membres au Conseil d'exploitation.

Les membres sont invités à faire part de leur candidature.

Considérant les candidatures enregistrées ci-dessous :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. Denis ONILLON	Mme Francine CHAUSSERAY
M. Gwénaél DEBORDES	Mme Nadia HAYE
Mme Corine MICOU	Mme Magalie SAUZE

Considérant que le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée

Après avoir procédé au vote, le Conseil communautaire **DECIDE de désigner** pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie photovoltaïque : .

A la majorité des voix (0 contre - 1 abstention - **35 POUR**)

Membres titulaires :	Membres suppléants :
M. Denis ONILLON	Mme Francine CHAUSSERAY
M. Gwénaél DEBORDES	Mme Nadia HAYE
Mme Corine MICOU	Mme Magalie SAUZE

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 1

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/11/2024
Publié le 21/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 21/11/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

